

## → Climat, air, énergie : une compétence partagée

Les lois MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropole) et NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) réforment en profondeur l'organisation des compétences des collectivités. Elles visent à optimiser l'action publique, notamment pour les compétences dites partagées.

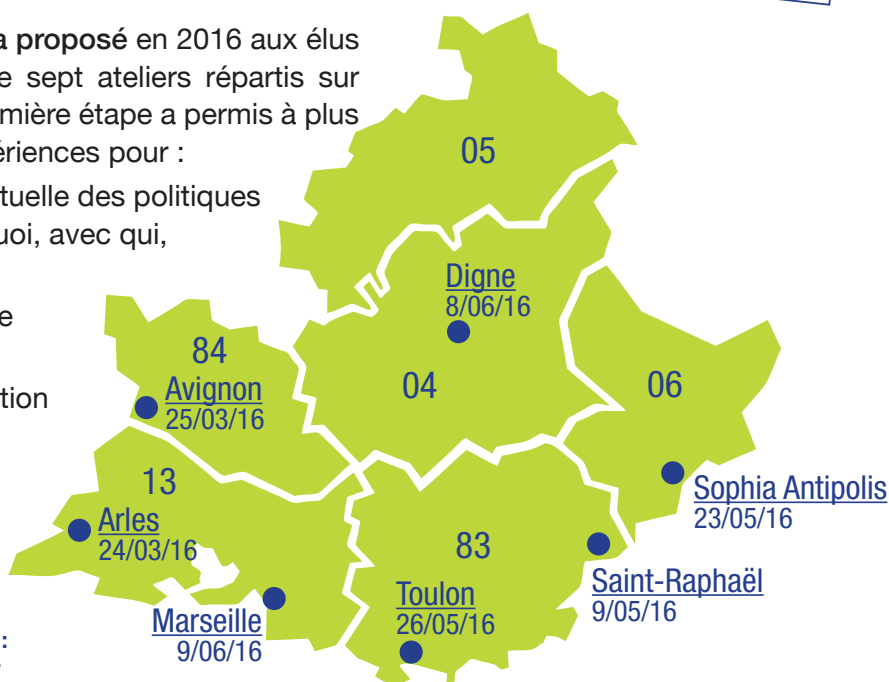
La transition énergétique est identifiée comme une compétence partagée, comme l'intermodalité, la préservation de la biodiversité, ou encore l'aménagement du territoire. Elle touche en effet des compétences portées par différents échelons de collectivités : habitat, urbanisme, mobilité, énergies renouvelables, etc.

Dans ce cas, la loi prévoit que les collectivités se concertent dans chaque région pour construire une Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC) climat-air-énergie, qui spécifie leur organisation commune pour mettre en œuvre la transition énergétique. Elle en confie la rédaction à la Région, désignée comme chef de file. Sa proposition de CTEC est ensuite examinée par la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP). D'une durée de 6 ans, elle n'est opposable qu'aux seules collectivités signataires.

## → Sept journées d'échanges sur la CTEC climat-air-énergie

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a proposé en 2016 aux élus et services des collectivités une série de sept ateliers répartis sur l'ensemble du territoire régional. Cette première étape a permis à plus de 110 participants de partager leurs expériences pour :

- établir un panorama de l'organisation actuelle des politiques territoriales climat-air-énergie : qui fait quoi, avec qui, comment ?
- identifier les enjeux de l'exercice de cette compétence partagée ;
- faire des propositions pour une organisation commune efficace de l'action publique territoriale climat air énergie.



Contacts Région - Service Transition Énergétique :  
Marie-Caroline VALLON - mcvallon@regionpaca.fr  
Yohana MARTINIE - ymartinie@regionpaca.fr

### Dans ce numéro

- Trois pistes concrètes pour une organisation commune de l'action publique territoriale pour la transition énergétique ..... 2
- 1 / Optimiser la gestion des données ..... 2
- 2 / Mutualiser l'ingénierie territoriale ..... 2
- 3 / Optimiser les financements ..... 3
- Calendrier des prochains ateliers de la Convention Territoriale d'Exercice Concerté ..... 4

### Pour plus d'information :

Newsletter  
de février 2016



# → Trois pistes concrètes pour une organisation commune de l'action publique territoriale pour la transition énergétique

## 1 / Optimiser la gestion des données

### Constats

La capitalisation, le suivi et la mise à disposition des données sont essentiels pour :

- concevoir des politiques climat-air-énergie pertinentes et efficaces ;
- suivre, évaluer et réviser ces politiques.

**L'organisation commune des collectivités territoriales doit permettre de mutualiser l'effort de production et de capitalisation des données et d'améliorer leur accessibilité.**

L'ORECA (Observatoire Régional Énergie Climat Air) s'inscrit dans cette dynamique : il assure un suivi des principaux indicateurs climat-air-énergie (consommation et production d'énergie, émissions de polluants atmosphériques, etc.) ; et met à disposition des collectivités des données à la maille communale, harmonisées à l'échelle régionale.

Au-delà, la capitalisation et la mise à disposition des données sont aujourd'hui peu coordonnées **à l'échelle régionale**. Il existe plusieurs observatoires thématiques régionaux ou locaux (exemple : Observatoire Départemental de l'Habitat du Var), ainsi que des plateformes SIG locales (exemple : Grand Avignon).

### Deux propositions

#### pour la CTEC climat-air-énergie

→ Construire un référentiel commun pour harmoniser la capitalisation des données à l'échelle régionale et en faciliter la lisibilité : ce cadre partagé permettrait à l'ORECA de collecter et de capitaliser les données produites par les territoires pour les mettre à disposition de tous. Chaque collectivité pourrait ainsi définir et suivre sa politique climat-air-énergie selon un cadre partagé.

La conception de ce cadre pourrait intégrer des standards communs pour la capitalisation des retours d'expériences (actions d'un Plan Climat Air Énergie Territorial - PCAET par exemple).

→ Pérenniser et affirmer le rôle de l'ORECA comme outil principal de mutualisation et de mise à disposition des données climat-air-énergie (en cohérence avec les autres dispositifs de production, de capitalisation et de mise à disposition de données, notamment le CRIGE). L'observatoire serait le centre de ressources des territoires, capitalisant les données produites localement, les harmonisant à l'échelle régionale et les mettant à disposition de tous les territoires en fonction de leurs besoins (pour la définition des PCAET notamment).

La création de ce "guichet unique de la donnée" permettrait de mutualiser les demandes et d'accéder aux données aujourd'hui difficiles à obtenir pour une collectivité isolée (coût, réticences de certains détenteurs de données à les fournir, complexité technique pour l'utilisation des données, etc.).

## 2 / Mutualiser l'ingénierie territoriale

### Constats

La notion d'ingénierie territoriale désigne l'ensemble des ressources humaines permettant d'établir et de conduire une politique territoriale climat-air-énergie. **L'organisation commune des collectivités vise à mutualiser cette ingénierie et à renforcer sa cohérence et sa complémentarité avec les ingénieries "externes" : État, chambres consulaires, organismes professionnels, bureaux d'études privés ou publics, etc.**

**De nombreuses collectivités disposent d'un agent, voire d'un service, dédié** à la conduite de leurs politiques climat-air-énergie (PCAET par exemple). La Région assure un rôle d'animation et de coordination auprès de ces agents et services, via le réseau **PACA Climat** notamment.

Au-delà, il existe de **nombreux exemples de mutualisation de l'ingénierie territoriale** :

- par l'élaboration d'un **PCAET commun**. Exemple : Pays d'Arles et Ouest 06.

- par les **Syndicats départementaux d'énergie**, constitués pour mutualiser la gestion des réseaux de distribution d'énergie. Ils peuvent apporter également un appui technique à leurs membres pour des actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. Exemple : soutien du SyME05 au déploiement de centrales villageoises.
- par les **Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique de l'habitat (PTRE)** : quinze projets ont émergés couvrant 90 % de la population régionale.
- par des postes de **Conseiller en Énergie Partagée (CEP)**, créés par des EPCI ou des territoires de projet : mutualisation d'un technicien pour mener des actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables en lien avec la gestion du patrimoine des communes. Exemples : CA Terre de Provence et PNR du Luberon.

- par des **sociétés à capitaux publics ou mixtes** (dont les collectivités portent et/ou sont sociétaires), qui mutualisent les moyens techniques et financiers au service de la transition énergétique : Sociétés publiques locales (exemple : IT05 du Département des Hautes-Alpes), Sociétés d'économie mixtes (exemple : SEM Soleil Eau Vent Énergie).
- par une **Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC)** pour la métropole Aix-Marseille Provence, qui assure une mission de conseil et d'appui technique auprès de ses membres et des particuliers pour la mise en œuvre de leurs projets.
- par une ingénierie mutualisée (CEP, PTRE, SEML, etc.), portée par **les territoires de projets** (Parcs naturels régionaux et Pays) en particulier dans les territoires ruraux où les EPCI disposent de moyens plus réduits.

Dans un contexte de contraction budgétaire, les participants aux ateliers soulignent la nécessité croissante de cette mutualisation pour déployer et pérenniser les politiques de transition énergétique, en particulier dans les territoires ruraux.

### 3 / Optimiser les financements

#### Constats

La mise en œuvre des politiques territoriales climat-air-énergie exige des fonds. Les collectivités territoriales les collectent via la fiscalité, des prêts, ou des subventions (État, ADEME, Europe, autres collectivités, etc.). Elles proposent une aide financière à des porteurs de projet (subvention, prêts, financement sous condition, etc.). Elles portent ou participent enfin à des structures mutualisant des moyens financiers : Sociétés d'économie mixte locales (SEML) par exemple.

L'organisation commune des collectivités territoriales vise à rationaliser la gestion de ces moyens financiers.

La concrétisation des politiques territoriales de transition énergétique dans la région s'appuie majoritairement sur deux sources de financement :

- Les **fonds propres** des collectivités, issus principalement de la fiscalité ou de l'emprunt.
- Les **subventions publiques** directes (exemple : aide départementale à l'investissement pour les communes rurales) ou indirectes, via les appels à projet (exemple : Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte - TEPCV).

Au-delà, deux types de mutualisation des moyens financiers sont opérationnels :

- **Des structures ad hoc de mise en commun** des moyens techniques et financiers. Exemple : Syndicats d'énergie, SPL, SEML, etc.
- **Les Contrats Régionaux d'Équilibre Territoriaux (CRET)**. Signés pour trois ans entre la Région et des intercommunalités, ils visent deux objectifs :
  - Assurer la cohérence entre les priorités régionales et l'action locale ;
  - Appuyer la définition et la mise en œuvre de stratégies portées par les acteurs locaux.

#### Deux propositions pour la CTEC climat-air-énergie

- Stabiliser et pérenniser les dispositifs de mutualisation existants et améliorer leur coordination, en particulier dans les territoires ruraux (SPL départementales, CEP, PTRE, Syndicats d'énergie).
- Développer le recours à des "moteurs de projets", pour passer des projets pilotes (et/ou ponctuels) à la massification des projets. Il s'agit de trouver des facilitateurs (ingénierie publique) capables de démontrer la faisabilité technico-économique des projets pour convaincre les investisseurs (publics ou privés).

#### Trois propositions pour la CTEC climat-air-énergie

Si la réforme territoriale soulève de nombreuses questions dans les territoires, trois enjeux semblent au cœur d'une meilleure organisation commune des moyens financiers :

- Clarifier le devenir des financements régionaux et départementaux et des structures de mutualisation portées par les Départements et les territoires de projet, dans le cadre de la mise en cohérence de la CTEC régionale climat-air-énergie et des CTEC départementales sur la précarité énergétique. Ces financements peuvent être indispensables pour la concrétisation et le suivi des actions dans les territoires ruraux.
- Renforcer la lisibilité des différents dispositifs de financement, en s'appuyant par exemple sur les CRET.
- Concilier les stratégies territoriales avec la logique des appels à projet, y compris ceux de l'État et de l'ADEME. De plus en plus utilisés pour financer les politiques territoriales de transition énergétique, ces derniers doivent être cohérents entre eux (i) et s'appuyer sur les stratégies à moyen et long termes des collectivités (ii).

# → Calendrier des prochains ateliers de la Convention Territoriale d'Exercice Concerté

Lundi  
27 février 2017  
Séminaire du  
"Groupe des 10"  
La feuille de route

Ce groupe rassemblait les représentants de la Région, des 6 départements, des 2 métropoles (Aix-Marseille Provence et Nice Côte d'Azur) et de Toulon Provence Méditerranée.

Son objectif : définir les ateliers techniques nécessaires à l'élaboration de la future Convention.

Sa feuille de route, élaborée à partir des premières réflexions conduites dans les 7 réunions territoriales de 2016, a porté sur :

- l'optimisation de la capitalisation des données, et notamment sur le rôle et la complémentarité des observatoires existants (l'ORECA en particulier) ;
- la mutualisation de l'ingénierie territoriale, l'optimisation de l'appui technico-financier aux communes et EPCI, et la clarification des circuits de financements ;
- l'efficacité du cadre stratégique commun climat-air-énergie : articulation des CTEC régionale et départementales sur la précarité énergétique, intégration du SRADDET dans les territoires.

Les questions portant sur le rapport entre une CTEC unique et la diversité des territoires, la prise en compte des secteurs innovants (smart-grids...) ou les outils de développement de projets concrets ont été également abordés.

Jeudi 6 avril - Marseille

La mutualisation de l'ingénierie territoriale.

Cette journée de réflexion approfondira deux questions :

- À partir d'un état des lieux de l'ingénierie en PACA, comment renforcer et mutualiser l'ingénierie publique pour répondre aux exigences du nouveau cadre de gouvernance mis en place par la loi ? Quel manque et quels besoins pour accompagner les projets émergents ?
- La "massification" des projets nécessite de développer les initiatives. Pour cela il faut démontrer leur faisabilité technico-financière, convaincre les investisseurs, mobiliser les partenaires des territoires, et les citoyens. Quelles sont les initiatives les plus convaincantes ? Comment déployer ces "moteurs de projet" et sous quelle forme ? Faut-il généraliser certains postes dans tous les territoires ?

Jeudi 27 avril - Saint-Raphaël

Journée Réseau PACA Climat :

Au programme : l'élaboration des PCAET. Un temps sur la question de la gestion des données dans la future CTEC climat-air-énergie sera prévu.

En mai : Journées d'ateliers thématiques sur les autres sujets de la feuille de route du G10.

Juin-Septembre  
2017  
Ateliers  
techniques  
territoriaux

Trois ateliers seront organisés, faisant suite à la démarche initiée entre mars et juin 2016, avec la présentation de l'avancement de propositions concrètes.

Ouverts aux services concernés de toutes les collectivités, ces trois ateliers seront répartis sur le territoire régional : un atelier pour deux départements (04/05, 13/84 et 83/06).

Les invités et les participants aux ateliers 2016 seront prévenus par une invitation mail pour réserver les dates !

Fin 2017  
CRTE et CTAP  
Le temps de  
l'examen politique

Le projet partagé de CTEC sera ensuite proposé aux élus à l'automne, dans le cadre de la Conférence Régionale pour la Transition Énergétique d'une part, et de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) d'autre part.